

D22  
R272  
v. 14  
1820-26

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS  
DANS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

OUVRAGE POSTHUME

DE G. T. RAYNAL

CONJECTURE SUR L'ÉTAT DE L'AFRIQUE EN 1763  
D'APRÈS LES RECHERCHES DE M. DE RAYNAL  
PAR M. PERRIN

Avec une carte de l'Afrique

TOME SECOND

UNIVERSIDAD DE NIZA  
BIBLIOTECA

PARIS

PERRIN MAÛMUS ET C. LIBRAIRES

COUVERTURE  
RUE DE VENISE, N. 18

1826



FONDO EMETERIO  
VALVERDE Y TELLEZ



Universidad de Valencia

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS  
DANS L'AFRIQUE.

LIVRE IV.

TUNIS.

Le savant auteur qui a tracé le tableau des états barbaresques que nous avons rapporté n'avait point traité de l'état de Tunis; nous y avons suppléé par les recherches qu'on va lire.

Nous nous sommes attachés à donner le plus de renseignements statistiques aussi exacts qu'il nous a été possible sur cette contrée; ce que nous pouvons avoir omis se trouve traité dans le supplément à *la Barbarie en général* qui précède.

Nous n'avons pas cru devoir nous engager dans des détails historiques, où nous n'aurions pu répéter pour Tunis que ce que nous avons dit

II.

006612

des états barbaresques dans les temps antérieurs ; nous nous sommes bornés à quelques faits arrivés de nos jours. Ce livre sera donc principalement consacré au commerce qui se fait entre Tunis et l'étranger, ainsi qu'à l'aperçu de son industrie et de sa marine.

Cet état, situé entre ceux d'Alger et de Tripoli, n'est pas moins remarquable par les souvenirs qu'il rappelle que par la fécondité de son territoire et son heureuse situation pour le commerce de la Méditerranée. Son sort a été soumis aux mêmes révolutions qui ont changé et ensanglanté tant de fois cette partie de l'Afrique, et notre dessein ne peut être de nous y arrêter.

L'état est qualifié du nom de royaume, et gouverné par un chef, bey ou pacha, dont le pouvoir est absolu. De nombreuses révolutions ont plus d'une fois ensanglanté le trône de ce despote, et fait passer l'autorité des mains d'une famille dans celles d'une autre, pour revenir quelquefois aux descendants de celui qui avait été détrôné.

C'est à de semblables changemens que Hamouda dut en 1780 son élévation à la souveraine puissance. On peut regarder son règne comme l'époque où l'état de Tunis est sorti de l'extrême barbarie où étaient plongés tous les genres d'industrie et les relations commerciales des Maures et des habitans de l'intérieur.

Hamouda-Pacha est donc avec raison cité

comme un des meilleurs princes qui aient régi cette contrée, si pourtant il peut germer quelques principes de morale et de justice dans le cœur de l'homme qui dispose à son gré de la vie et des biens de ceux qu'il appelle ses sujets. C'était un bel homme, dont la physionomie portait le caractère de la finesse et de la pénétration ; forcé par les règles de la loi musulmane à se borner à une éducation semblable à celle qu'on donne aux princes de cette religion, il n'en conserva pas moins un jugement sain dans l'examen des affaires ; il parlait le turc et l'arabe, et, sans l'ordre des chefs de la loi, il eût appris l'italien, que ces prêtres de l'erreur lui présentèrent comme une étude indigne d'un prince musulman.

« Tunis, dit M. Maggil, n'a jamais été dans une situation plus florissante et plus avantageuse que sous le règne de Hamouda-Pacha ; jamais les sujets du bey n'ont joui de plus d'indépendance ni d'une sécurité plus parfaite à l'égard de l'ennemi du dehors. Ses troupes étaient mieux payées qu'elles ne l'avaient été sous aucun de ses prédécesseurs ; et, quoiqu'on doive les considérer plutôt comme une bande de pillards que comme une armée régulière, elles suffisaient pour tenir en respect les Algériens leurs ennemis, qui assurément ne valent pas mieux que leurs voisins (1). »

(1) *Voyage à Tunis*, par Thomas Maggil, écrit en 1811.

Le même écrivain nous a transmis quelques traits de la vie et de la conduite de ce Barbaresque, qui peuvent trouver leur place ici, puisqu'ils feront connaître en même temps ce que sont les gouvernemens de ces peuples, même sous des princes qui ont laissé quelque réputation de bon sens et d'humanité.

« Dans sa jeunesse, c'est M. Maggil qui parle, Hamouda avait autant de penchant pour la boisson que de zèle pour les préceptes de Mahomet; il buvait avec excès, et son palais ressemblait plutôt à celui d'un prince du nord qu'à la cour d'un musulman. Ses esclaves, que leur religion ne contraignait pas sur ce point, flattaient son goût favori, et avaient fini par devenir ses compagnons de débauche. Dans leur ivresse ils se portaient parfois à mille excès. Mais un accident arrivé pendant une de leurs orgies, environ dix ans après l'avènement de Hamouda, produisit une révolution avantageuse dans la conduite de ce prince.

« Une nuit, tandis qu'il buvait avec ses esclaves, il entendit un grand bruit dans la cour de son palais: comme il voulait en savoir la cause, on lui dit que c'étaient quelques Algériens qui s'enivraient de leur côté: Hamouda, irrité de cette irrévérence, appela son premier ministre Mustapha, et lui ordonna de les faire étrangler sur-le-champ: le prudent ministre, qui a laissé une grande réputation à Tunis, reçut l'ordre

sans réplique; mais, au lieu de l'exécuter, il se contenta d'envoyer les délinquans en prison. Le lendemain, après que les fumées du vin furent dissipées, le bey voulut savoir ce qu'étaient devenus les Algériens; le ministre lui rappela l'ordre de la veille: Hamouda, hors de lui, demanda à son ministre s'il lui avait obéi; celui-ci se hâta de rassurer son maître, qui lui en témoigna sa reconnaissance: depuis lors ce prince renonça pour jamais au vin et aux liqueurs fortes.»

Il est pénible sans doute de citer comme un trait de modération et de justice la conduite de Hamouda dans cette circonstance; mais la tyrannie des chefs musulmans, cet affreux droit de vie et de mort qu'ils exercent sur leurs sujets, offre des exemples si fréquens de barbarie et de cruauté que l'esprit aime à se reposer sur un trait comme celui-ci, et à en faire un mérite au despote de Tunis.

Hamouda suivait la maxime de ses prédécesseurs dans la police et le gouvernement; il avait même poussé l'oubli des maximes d'une bonne administration au point de faire le commerce pour son propre compte, ce qui empêchait ceux de ses sujets qui s'adonnaient à cette profession de l'exercer avec liberté et sécurité, n'osant point s'exposer à une concurrence aussi redoutable.

Cet homme, dont le règne est remarqué comme un des plus heureux pour la contrée, avait quelque droit à cette recommandation.

« Autrefois, dit le même voyageur, les gouverneurs des provinces opprimaient le peuple avec impunité; aujourd'hui (en 1810) le paysan même jouit d'un accès libre auprès du prince, et reçoit satisfaction s'il a droit d'y prétendre: autrefois tous les emplois étaient entre les mains des Turcs; Hamouda a adopté des maximes différentes; il ne décerne l'autorité à nul d'entre eux; il gouverne entièrement par lui-même; il punit ou récompense depuis le plus petit jusqu'au plus grand. »

Ce prince, dont la mémoire est chère à plus d'un titre aux Tunisiens, est mort dans son lit au commencement de 1815; une révolution, suivie du rétablissement de la branche de la famille sur laquelle Hamouda avait usurpé le trône, y mit Sidi-Mahmoud-Hassan, qui gouverne aujourd'hui, sinon avec le talent de Hamouda, du moins de manière à concilier son pouvoir avec l'intérêt et la prospérité des peuples qui lui sont soumis.

Quelques Turcs, d'anciens habitans du pays, des Arabes errans, les Maures surtout en composent la totalité.

Ce sont ces derniers principalement qu'il importe aux Européens de connaître; c'est avec eux que se traitent les affaires de commerce; ce sont eux qui exercent le peu d'industrie qu'on trouve à Tunis, et qui se livrent à la culture.

Si l'on s'en rapporte aux voyageurs ou aux

négocians qui les ont fréquentés, ils sont ignorans, orgueilleux, rusés, fourbes et avarés.

Dans tous les rapports politiques et mercantiles qu'un Maure peut avoir avec un étranger il ne manquera jamais de chercher à prendre le dessus; et s'il a affaire à quelqu'un dont la supériorité nationale ne lui soit pas démontrée, il s'appliquera sans cesse à le lui faire sentir, et à profiter de l'avantage qui en résulte pour lui: au contraire, s'il est persuadé que la supériorité est du côté du chrétien, celui-ci aura besoin de la lui rappeler plus d'une fois avant de pouvoir prétendre aux égards qu'elle lui donne droit d'attendre.

C'est une opinion erronée et dangereuse chez les Européens de croire qu'on doit traiter les Barbaresques sur le pied de l'amitié et de la franchise; ils ne font aucun cas de ces bons procédés, et regardent tout chrétien de l'œil de la haine et du mépris. S'il arrive qu'un Maure traite un chrétien avec quelque égard, ou s'abstienne de lui faire du tort, on peut en conclure que c'est la crainte ou l'intérêt et non la justice ou la générosité qui ont servi de règle à sa conduite: à la première occasion qui s'offrira au Maure d'exercer avec impunité son penchant à la fraude et à la rapine, on doit être assuré de ne point lui échapper.

L'appareil de la puissance peut seul imposer aux Barbaresques, et leur commander le

respect; il faut sans cesse les intimider comme un maître en agit envers ses inférieurs. On doit se garder de leur accorder une faveur, si ce n'est en échange d'une autre, et après l'avoir fait longtemps désirer; dans ce cas même il faut la faire valoir le plus qu'il est possible: on doit compter sur l'inutilité de toute demande, même rigoureusement juste, dont ils peuvent convertir l'objet en une grâce qui dépend d'eux; et, à moins que la crainte, l'intérêt ou quelque autre motif semblable n'en décident autrement, il n'y a pas plus à espérer du prince que des sujets.

La vengeance est une des passions favorites de ce pays. Un Maure ne perd jamais le souvenir d'une injure, et met en usage tout ce qu'il a de finesse et de persévérance pour nuire à son ennemi, et satisfaire sa haine rancuneuse; quelquefois il pousse la dissimulation jusqu'à donner toutes les marques d'une véritable amitié pour pouvoir porter plus sûrement et à l'improviste le coup qu'il a médité.

Si les Maures conservent avec tant de soin la mémoire du tort qu'ils ont reçu, ou du bien qu'ils peuvent avoir fait par hasard, il faut convenir qu'en revanche ils oublient avec une merveilleuse facilité les services qu'on leur a rendus; ils considèrent le bienfait d'un chrétien comme une chose de droit, laquelle n'entraîne ni l'obligation de rendre la pareille, ni même celle d'être reconnaissant.

« C'est en les combattant avec leurs propres armes, en matière de politique comme d'intérêt, qu'on peut espérer de n'être pas leur dupe; et il est de fait que, pour traiter avec un Maure sans désavantage, on n'a point jusqu'ici trouvé de meilleur moyen que celui d'opposer l'intrigue à l'intrigue, l'injustice à l'injustice, et la chicane à la chicane; autrement on peut être certain qu'il aura le dessus. »

Nous avons placé ici ces considérations, présentées par un homme qui a fréquenté les Barbaresques et trafiqué avec eux, comme d'utiles documens et des règles de conduite pour ceux qui se trouveraient dans le même cas. Il peut y avoir sans doute beaucoup d'exceptions particulières aux mœurs générales de la nation; mais comme c'est toujours de celles-ci qu'on doit tirer des résultats pour les cas particuliers, on ne peut que trouver de l'avantage à ne pas s'éloigner des maximes tracées ici, à moins de circonstances particulières.

En réfléchissant sur ces faits, ne semblerait-il pas que, dans les états barbaresques, la population dut s'éteindre par l'excès du despotisme, la misère et la servitude du peuple? et cependant ils ne sont pas à beaucoup près aussi dépeuplés qu'on pourrait le soupçonner. Au reste il est fort difficile d'avoir un aperçu exact du nombre d'habitans de la régence de Tunis; les dénombremens usités en Europe pour dresser des ta-

bles de population sont inconnus à ces peuples de même qu'à tous les Orientaux, qui ne tiennent point de registres des naissances et des morts. Un Européen est réduit pour connaître la population d'une ville mahométane à la supputer dans la proportion des enterremens, et l'on sent combien cette méthode peut être inexacte et fautive : on s'en est servi pour évaluer la population de Tunis et de ses faubourgs, et l'on a trouvé que cette ville pouvait contenir deux cent mille âmes.

Quant à la population de tout le pays, il est moins aisé encore de la connaître : on prétend qu'elle a considérablement diminué par la famine qui s'est fait sentir au commencement du siècle, et par les vexations que l'autorité exerce sur le peuple ; mais cette dernière cause a existé depuis l'établissement des gouvernemens barbaresques.

Les voyageurs estiment la population actuelle de l'état de Tunis à deux millions cinq cent mille, divisés comme il suit : sept mille Turcs, nés en Levant, cent mille juifs, sept mille chrétiens tant libres qu'esclaves ; le reste se compose de Maures habitans des villes, d'Arabes errans, de gens attachés à la culture et de renégats. On pense bien que ces calculs ne sont qu'approximatifs, et nous n'avons aucun moyen de les vérifier.

Il est encore plus difficile de connaître le

montant des revenus de la régence ; on les évalue à vingt-quatre millions de piastres du pays, qui reviennent à environ quarante millions de nos francs. On a lieu de soupçonner une grande exagération dans ce produit. Les sources d'où le souverain le tire sont les dîmes sur la culture des oliviers, du grain et de tous les autres objets que fournit le sol ; les droits perçus sur la délivrance des *teskeres* ou congés pour l'exportation de ces produits, et sur l'entrée des vins et eaux-de-vie ; les douanes, qui sont annuellement affermées à l'enchère ; le privilège exclusif accordé pour le commerce des denrées du pays ; la finance des gouvernemens et emplois ; la capitation des juifs et la vente des esclaves.

Outre ces revenus, que l'on peut appeler fixes, le bey s'en procure encore d'éventuels dans les extorsions faites aux particuliers riches en héritages que le fisc s'approprie par la force, et en profits sur les opérations mercantiles.

Les dépenses sont aussi difficiles à déterminer que le revenu ; on estime qu'elles s'absorbent en entier, et que l'état n'a de ressources dans les cas de guerre que dans des extorsions ou impositions extraordinaires.

C'est à Tunis et aux environs que sont les établissemens consacrés au commerce avec les Européens, particulièrement avec la France.

Tunis, dont le territoire rappelle tant de souvenirs historiques, est bâtie à trois lieues plus

avant dans les terres que le fond du golfe auquel elle donne son nom aussi bien qu'au grand lac qui la sépare de la mer. Cette cité est entourée d'une muraille en très-mauvais état, et qui ne sert qu'à tenir la ville close depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, et le vendredi pendant la prière du milieu du jour.

Hamouda a beaucoup contribué à l'embellissement de Tunis et à sa défense. Il a fait ériger à différentes portes, sous la direction d'un ingénieur hollandais, des ouvrages qui ne pourraient cependant qu'opposer une faible résistance en cas d'attaque. On a aussi élevé dans les environs de Tunis de petits forts qui protègent plus efficacement la ville. La citadelle ou *Kasba*, bâtie dans la partie supérieure de la cité, est un ouvrage des Espagnols, maîtres du pays sous Charles-Quint, qui en fit la conquête en 1535 : les Maures reprirent la place dans la suite ; mais le port de la Goulette resta long-temps aux conquérans. C'est celui de Tunis ; il fait la communication de la rade au lac de Tunis.

Le port de la Goulette était dans un assez mauvais état jusqu'à l'époque où le dernier bey y fit faire des travaux considérables.

Le même ingénieur hollandais, pendant un séjour de dix ans, a construit à la Goulette un canal encaissé d'environ un mille de long, lequel se prolonge dans la mer avec une superbe jetée du côté du nord. Une écluse qui peut recevoir de

très-gros bâtimens et qui est placée au centre du canal empêche l'écoulement des eaux du lac, et les augmente quand la mer est plus élevée ; c'est ainsi que se compense l'évaporation de ces eaux, sans cesse pompées par un soleil brûlant. Cet ingénieur, nommé Franck, Saxon d'origine et envoyé par le gouvernement hollandais, a encore construit un port encaissé, carré, assez vaste, et profond de vingt pieds, dont l'entrée est à côté de l'écluse en remontant le canal. C'est là qu'est toute la marine du bey, qui consiste en vingt-cinq bâtimens de guerre, dont une frégate et huit corvettes ; il peut en outre recevoir plus de trois cents bâtimens marchands ; au fond de ce port il existe un petit bassin de forme parallélogramme, destiné à contenir les quatre-vingts chaloupes canonnières du bey après leur désarmement.

De l'autre côté du canal se trouvent les restes de l'ancien fort de la Goulette, qui ont été réparés. Cet ouvrage sert à la défense du port, ainsi que quelques batteries qui y ont été placées depuis peu de temps.

De ce même côté et en arrière du fort, on a tracé le plan d'une petite ville destinée au logement des employés et ouvriers de l'arsenal de la marine. Comme cette situation offre des avantages à ceux qui viennent s'y établir, la nouvelle ville a vu promptement sa population aug-